



UNION NATIONALE DES MEDECINS SPECIALISTES CONFEDERES

79, rue de Tocqueville - 75017 PARIS - Tél. : 01.44.29.01.30. - Fax : 01.40.54.00.66.

www.umespe.com - umespe@club-internet.fr

PARIS, le 5 DECEMBRE 2007

COMMUNIQUE DE PRESSE

LA PERMANENCE DES SOINS DES MEDECINS SPECIALISTES LIBERAUX

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. rappelle que la permanence des soins des médecins spécialistes est une réalité et une pénibilité qui est loin d'être reconnue et rémunérée.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. souligne que les praticiens exerçant dans les établissements de soins privés participent à l'accueil des urgences, à titre d'exemple selon l'Observatoire de la CCAM un tiers des fractures est pris en charge par ces praticiens.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. constate que la prise en charge financière issue des accords de 2005 est insuffisante (en moyenne deux chirurgiens et un anesthésiste réanimateur).

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. se félicite des propos de Madame Annie PODEUR, Directrice de la DHOS, lors des Journées de la F.H.P., reprenant les propositions de l'U.ME.SPE. de mutualiser les besoins public/privé selon les bassins de population et en rémunérant tous les acteurs mobilisés par ces astreintes. Nous demandons une concrétisation immédiate de ses propos.